

ANNONCES ADMINISTRATIVES

9190357

Préfecture de la Corrèze

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1^{ÈRE} INSERTION

Le public est informé qu'une enquête publique sera ouverte en mairie de Laroche-près-Feyt, pendant 12 jours consécutifs, du 1^{er} septembre 2023 au 02 octobre 2023 inclus, sur le projet de création d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Laroche-près-Feyt, présenté par la SAS Eveowatts 12.

L'enquête publique porte sur une demande de permis de construire déposée au titre de l'article L.422-2 du code de l'urbanisme pour exploiter un parc photovoltaïque au sol d'une puissance de 8,07 Mw sur une surface clôturée de 7,5 ha pour une emprise au sol de 3,6 ha.

La mairie de la commune de Laroche-près-Feyt est lieu unique et siège de l'enquête.

Monsieur René BAUDOUX, retraité de la fonction publique, a été désigné commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Limoges, avec comme suppléant Monsieur **Jean Baptiste LALEU**.

Le dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact avec son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que l'avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, sera tenu à la disposition du public du 1^{er} septembre 2023 au 02 octobre 2023 inclus :

- sur le site internet «Les services de l'Etat en Corrèze» : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>;
- en mairie de Laroche-près-Feyt aux heures d'ouverture des services :

le lundi : de 13h00 à 16h00, le mercredi : de 09h00 à 12h00, le vendredi : de 09h00 à 12h30

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique du sein des locaux de la préfecture (1 rue Souham 19000 Tulle) aux heures d'ouverture des services, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30, sur rendez-vous pris préalablement auprès du bureau de l'environnement et du cadre de vie.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Laroche-près-Feyt,
- adresser ses observations et propositions au commissaire-enquêteur par correspondance à la mairie de Laroche-près-Feyt, siège de l'enquête (adresse postale : Le Bourg, 19340 Laroche-près-Feyt), par courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel Enquête publique sur le projet du parc photovoltaïque au sol de Laroche-près-Feyt).

Le commissaire-enquêteur sera présent en mairie de Laroche-près-Feyt pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

- **vendredi 1^{er} septembre 2023 de 09h00 à 12h30 - mercredi 06 septembre 2023 de 09h00 à 12h00 - samedi 10 septembre 2023 de 09h00 à 12h00 - jeudi 21 septembre 2023 de 13h00 à 16h00 - mercredi 27 septembre 2023 de 09h00 à 12h00 - lundi 02 octobre 2023 de 13h00 à 16h00.**

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en mairie de Laroche-près-Feyt,
- à la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie),
- sur le site internet «Les services de l'Etat en Corrèze» à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la SAS Eveowatts 12, Monsieur Olivier VERGINE, directeur général - Numéro de téléphone : 06 07 01 44 57

- courriel : overgine@orange.fr

À l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté, sur la demande de permis de construire (autorisation avec prescriptions ou refus). Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ainsi que l'arrêté statuant sur la demande d'autorisation environnementale seront publiés sur le site Internet «Les services de l'Etat en Corrèze» à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

9190354

COMMUNE DE CHAMBERET

Construction d'une crèche

Marchés publics de Maîtrise d'œuvre

A.A.P.C.

1. Identification du pouvoir adjudicateur
Commune de Chamberet
Le Bourg
19370 Chamberet

2. Objet et étendue de la consultation

2.1. Objet
La présente consultation a pour objet la construction d'une crèche

2.2. Mode de passation
La présente consultation est passée suivant une procédure adaptée restreinte avec possibilité de négociation librement définie par l'acheteur, en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1, R.2123-4 et R2123-5 du code de la commande publique.

2.3. Décomposition
Le marché est décomposé en 10 lots :

- Lot 00 : Dispositions communes à tous les lots
- Lot 01 : Terrassement - VRD - Aménagement extérieur
- Lot 02 : Gros oeuvre
- Lot 03 : Charpente bois - Bardage
- Lot 04 : Couverture - Eanchéité
- Lot 05 : Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie
- Lot 06 : Menuiseries intérieures
- Lot 07 : Plâtrerie - Isolation - Peinture
- Lot 08 : Carrelage - Faïence - Revêtement de sol
- Lot 09 : Electricité
- Lot 10 : Plomberie Ventilation

3. Organisation de la consultation

3.1. Délai de validité des offres
Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.2. Visite des lieux d'exécution
La visite du site est conseillée.

4. Jugement des offres et attribution du marché

4.1. Critères de jugement des offres
L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères définis dans le règlement de consultation.

4.2. Négociation
Une phase de négociation pourra être mise en oeuvre, mais le marché pourra être attribué sur la base des offres initiales.

5. Conditions de délai de remise des plis
La date limite de réception des offres est fixée au mercredi 13 septembre 2023 12h00

6. Renseignements complémentaires

6.1. Renseignements administratifs et techniques
Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande depuis le profil acheteur www.achatpublic.com

7. Date d'envoi du présent avis à la publication le 03 Août 2023

9190355

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MILLESOURRES
15, avenue du Général De Gaulle
19260 TREIGNAC
Tél. : 05 55 73 45 92
Mail : nicolas.granger@ccv2m.fr

1 - Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes VEZERE MONEDIERES

2 - Objet et forme du marché : Projet d'aménagement de 2 bâtiments photovoltaïques: Travaux de terrassement et réalisation de fondations (ZA LA VEYRIERE TREIGNAC 19260)

Procédure adaptée en application du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, de l'ordonnance 2018-1074 du 26/11/2018 et du décret 2018-1075 du 03/12/2018 relatif au code de la commande publique.

3 - Allotissement
Le présent marché est composé d'un lot unique :

4 - Délais d'exécution des travaux :
Date prévisible de début des travaux : Octobre 2023
Délais d'exécution 2 mois en fonction des approvisionnements.

5 - Justifications à produire par le candidat - Contenu de l'offre :
Candidature : Lettre de candidature (DC1) et déclaration du candidat (DC2)

Offre :

- Acte d'engagement,
- DPGF,
- Note technique concernant les moyens humains et matériels ainsi que la procédure de mise en oeuvre, le planning d'exécution, la provenance et les fiches techniques des fournitures et produits, références chantiers similaires.

6 - Retrait des dossiers :
Le dossier de consultation peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.achatpublic.com

7 - Remise des offres : La transmission des documents relatifs à la candidature et à l'offre devra obligatoirement se faire par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation du Département de la Corrèze : www.achatpublic.com

8 - Jugement des offres : Voir règlement de la consultation

9 - Délai de remise des offres :
Date limite de réception des offres : **Vendredi 8 septembre 2023 à 12h00**

10 - Autres renseignements :
Renseignements administratifs : Communauté de Communes VEZERE MONEDIERES MILLESOURRES : 05 55 73 45 92
Renseignements techniques : Florian Gaye : 07 84 41 09 76

11 - Date d'envoi du présent avis à la publication: Vendredi 04 août 2023

12 - Procédures de recours :
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de LIMOGES

9190356

COMMUNE DE SAINT-SOLVE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La commune de Saint-Solve procédera à une enquête publique **du 28 août 2023 à 14h00 au 12 septembre 2023 à 12h00** pour trois projets d'aliénations de portions de chemins ruraux :

- 1 - village de La Chapelle Salamard,
- 2 - village de Launomerie,
- 3 - village de Malaval.

Les dossiers d'enquêtes seront consultables en Mairie **le lundi et vendredi de 08h15 à 12h45 et de 13h30 à 16h15, le mardi de 08h15 à 12h45 et le jeudi de 13h30 à 16h15.** Des observations pourront être envoyées par e-mail (mairie@saint-solve.fr) ou par courrier (Mairie - 2, route de la Gare 19130 SAINT-SOLVE).

Jérôme SAGNE, commissaire-enquêteur, recevra le public en Mairie lors de trois permanences : **lundi 28 août 2023 de 14h00 à 16h00, vendredi 08 septembre 2023 de 14h00 à 16h00, et mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00.**

9190057

INSERTION PRESSE

COMMUNE D'OBJAT

Le Conseil Municipal le 11 juillet 2023 a approuvé la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) n° 2.

Elle est consultable sur le site de la commune d'Objat dans la rubrique publication des actes administratifs.

Le Maire,
Philippe VIDAU

La Vie

Corrézienne

Avocats, notaires, experts comptables
Simplifiez-vous la vie !
Accédez à un service premium.

- Saisie libre par copier/coller
- Programmation de la parution de vos annonces
- Choix du mode de facturation
- Saisie simultanée de plusieurs utilisateurs du cabinet ou de l'étude
- Archivage de vos annonces publiées
- Justificatif de parution numérique téléchargeable

Renseignements : **05 55 24 02 62**

Un journal membre du réseau **ALC REGIE**

Destination Santé


Quels fruits et légumes renferment le plus d'eau ?

D'une manière générale et selon la table de composition nutritionnelle des aliments (Ciquael) de l'Anses, un fruit cru renferme en moyenne 84,5g d'eau pour 100g. Et un légume ? 88,3g pour 100g. La palme toutes catégories confondues revenant au concombre avec 96,8g d'eau pour 100g.

De l'eau au marché !

Au marché, vous pouvez également miser sur la tomate (94,1g d'eau pour 100g) et la courgette (93,1g). Dans votre salade, ajoutez quelques grappes de céleri branche (93,4g). Et pour votre dessert, comptez sur le triptyque orange (91,6g), pastèque (91g), pamplemousse (83,3g), avec quelques fraises bien sûr (90,3g). Et pourquoi pas quelques cerises (85,7g), s'il en reste.

Sachez enfin, qu'au rayon des aliments de saison, la star représentée par le melon renferme tout de même 84,2g d'eau pour 100g. La pêche et autre nectarine se caractérisent aussi par leur richesse en eau avec respectivement 88,6g et 87,6g. Tout comme l'abricot (85,4g) et la classique pomme (85,5g pour la Gala). De quoi largement diversifier vos apports en eau estivaux, tout en satisfaisant les papilles.



rs0ooll-shutterstock

destinationsanté
Agence de presse